

Image not found or type unknown



Démarchage téléphonique

Par **Fabienne71**, le **04/02/2013** à **14:42**

bonjour
Courant décembre 2012, un opérateur téléphone m'a fait une proposition pour un contrat téléphone/TV/Internet à un montant intéressant. A la réception de la 1ère facture, le montant était bien plus élevé. Après entretien téléphonique avec eux, il m'indique qu'il a dû s'agir d'une mauvaise compréhension de ma part lors de mon premier contact téléphonique. Je n'ai signé aucun contrat mais il considère que l'accord par téléphone suffit. Pour rompre mon abonnement, il me demande des frais de résiliation énorme. Que puis-je faire ? Quels sont mes droits ?
Par avance merci.